



TEXTE ADOPTÉ n° 641
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

7 avril 2011

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord
entre le Gouvernement de la République française
et le Gouvernement de la République togolaise
instituant un partenariat de défense.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 352, 639, 641 (2009-2010) et T.A. 74 (2010-2011).

Assemblée nationale : 3196, 3309 et 3291.

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République togolaise instituant un partenariat de défense, signé à Lomé le 13 mars 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 7 avril 2011.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3196.

ISBN : 2-1113-2135-4



9 782111 321359

ISSN 1240 - 8468